DÉCLARATION DE NON-CONDAMNATION ET DE FILIATION

Je soussigné Abdalla Abdelrahim ali,

né le 1 janvier 1990 à Soudan,

de ABDELRAHIM ALI

et de AICHA ABDALLA,

demeurant 30 RUE ALEXANDRA DAVID NEEL,

49000 ANGRES,

Déclare

Conformément à l'article A. 123-51 du code du commerce, n'avoir jamais été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale.

30 RUE ALEXANDRA DAVID NEEL, le 15 mars 2024.

Signature



Abdalla Abdelrahim ali

Article L. 123-5 du code du commerce **(**alinéa 1**)**

"Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est puni d'une amende de 4 500 € et d'un emprisonnement de 6 mois."